



Au 1^{er} janvier 2015
l'AFT-IFTIM Formation Continue
devient



Formations conseiller à la sécurité



L'expertise AFTRAL :
votre garantie de réussite.

+ de services

+ de proximité

+ de résultats

WWW.AFTRAL.COM

ESPACE-CLIENT.AFTRAL.COM

VOTRE OBLIGATION : désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité...

NOTRE ENGAGEMENT : vous apporter la formation indispensable à l'obtention du certificat de Conseiller à la sécurité et donner à vos équipes toutes les compétences nécessaires en matière de sécurité liées aux matières dangereuses.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

"Toutes les entreprises qui procèdent à des transports terrestres de marchandises dangereuses (route, fer, voie navigable) ou à des opérations de conditionnement, de chargement ou de déchargement liées à de tels transports, doivent **désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité** internes ou externes, chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement. Le conseiller sécurité doit **obtenir un certificat de conseiller à la sécurité délivré après réussite à un examen** réalisé par le CIFMD. Passage de l'Examen de **renouvellement de ce certificat tous les 5 ans** dans l'année qui précède sa date d'échéance."

Chapitre 1.8.3. de l'ADR et article 6 de l'arrêté TMD

? QUELLES ENTREPRISES SONT SOUMISES À L'OBLIGATION D'AVOIR UN CONSEILLER À LA SÉCURITÉ ?

Toutes les entreprises dont l'activité comporte le transport terrestre de marchandises dangereuses (route, fer, voie navigable), ou les opérations de conditionnement, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à de tels transports, doivent désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité, chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, inhérents à ces activités.

? QUI PEUT DEVENIR CONSEILLER À LA SÉCURITÉ ?

- Le chef d'entreprise,
- Un salarié de l'entreprise,
- Une personne externe à l'entreprise.

? COMMENT DEVENIR CONSEILLER À LA SÉCURITÉ ?

En obtenant un certificat de conseiller à la sécurité délivré après réussite à un examen réalisé par le CIFMD (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses).

? QUELLES SONT LES MISSIONS DU CONSEILLER À LA SÉCURITÉ ?

- Examiner les règles relatives au chargement, déchargement et transport de marchandises dangereuses, et conseiller l'entreprise.
- Rédiger un rapport annuel chaque année, destiné à la direction de l'entreprises ou le cas échéant à une autorité publique, sur les activités de cette entreprise relatives au transport de marchandises dangereuses. Ce rapport est à rendre avant le 31 mars de chaque année.
- Assurer la rédaction d'un rapport d'accident et ses modalités de traitement.

? QUELLES SONT LES RÈGLES DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ ?

Les certificats de conseiller à la sécurité ont une validité de 5 ans et doivent ainsi être renouvelés dans l'année qui précède leur échéance.

DEUX TYPES D'EXAMENS :

Les inscriptions à l'examen se font auprès du CIFMD, www.cifmd.fr

- > L'examen initial, d'une durée de 4h, comprend un QCM (Questionnaire à Choix Multiples) + une étude de cas.
- > L'examen de recyclage, d'une durée de 2h30 est prévu sur la base d'un QCM.

2 sessions par an : avril et octobre.

 **Durée des inscriptions : 2 mois, clôture 3 mois avant l'examen.**





LES FORMATIONS AFTRAL, TOUS LES ATOUTS POUR REUSSIR L'EXAMEN CONSEILLER À LA SÉCURITÉ !

Qu'il s'agisse de l'examen initial ou de recyclage, nos formations s'adaptent aux spécificités de votre activité.

COMMENT S'ARTICULENT NOS FORMATIONS PRÉPARATOIRES À L'EXAMEN INITIAL ?

- Tronc commun : module commun à tous les candidats.

Choisissez ensuite la(les) formation(s) correspondant au(x) mode(s) de transport qui vous concerne(nt) et les spécialités :

- 4 spécialités : Classe 1 (explosifs), Classe 2 (gaz), Classes 3 à 9 (produits inflammables, toxiques, corrosifs, comburants infectieux, etc) sauf classe 7 (radioactifs), Hydrocarbures (N°ONU 1202, 1203, 1223, 3475 et le carburant aviation classé sous les N°ONU 1268 ou 1863).

A l'issue de ces cours, un module de synthèse termine le cursus. La garantie d'être prêt pour le QCM et l'étude de cas de l'examen initial !

COMMENT S'ARTICULENT NOS FORMATIONS PRÉPARATOIRES À L'EXAMEN DE RECYCLAGE ?

- Tronc Commun : module commun à tous les conseillers.

- Formation(s) correspondant au(x) mode(s) de transport et les spécialités dont vous êtes déjà titulaire.

Tous les atouts pour réussir le QCM de l'examen de recyclage !

Ces formations de préparation à l'examen constituent une base d'expérience solide pour votre activité professionnelle.

En complément, et selon vos besoins, nous vous proposons d'autres formations pratiques et transposables dans le cadre de vos missions de Conseillers à la sécurité :

- > Techniques d'audit, Rapport annuel, ADR : Formations chapitre 1.3
- > Un large panel de formations standards ou adaptées plus précisément à vos besoins, réalisables dans nos centres ou sur vos sites.

UN PROFESSIONNALISME RECONNU, UNE PÉDAGOGIE PERFORMANTE :



- + Des formateurs possédant une solide expérience réglementaire et pratique sur terrain, tous conseillers à la sécurité externes.
- + Plus de 10 ans d'animation et de retour d'expérience sur l'examen CIFMD.
- + Des réunions régulières avec le CIFMD et le Ministère des Transports.
- + La garantie d'une connaissance précise des évolutions réglementaires, pour des cours actualisés en permanence.
- + Une méthode pédagogique vivante et interactive : partages d'expérience, exemples concrets...
- + Des programmes de formation qui s'adaptent à vos besoins et à vos contraintes.



95% de réussite à l'examen de conseiller à la sécurité.



Travail sur annales d'examen, mise en conditions réelles.



Carole TEISSIER
Coordinatrice import export
et CSTMD
SHISEIDO international
France



« Je suis Conseiller à la Sécurité en Transport de Matières Dangereuses (CSTMD) chez Shiseido International France SAS, au sein d'une unité de production qui fabrique des produits de parfumerie à caractère dangereux pour le transport. Cette activité est complémentaire à ma fonction de Coordinatrice Import/Export pour laquelle je suis amenée à expédier/exporter à travers le monde, avec **tous types de transports**.

Je veille, sur toute la chaîne, au **respect de la réglementation ADR en vigueur**. Durant la formation de Conseiller à la Sécurité, le formateur AFTRAL a su **nous donner les outils et les conduites à tenir pour assurer pleinement nos missions de Conseiller, tels que la Réglementation l'exige**. Et j'ai réussi mon examen Conseiller à la sécurité, avec succès : 18/20 ! »

On en sort re-boosté !

« Je recommande vivement cette formation à l'AFTRAL, mais aussi les recyclages qui donnent l'occasion de se retrouver entre conseillers à la sécurité, de confronter nos expériences, bref, de repartir avec des solutions et des axes d'amélioration. On en sort "re-boostés". Au-delà de la formation, l'accompagnement et le suivi des clients, via les services du DRETL* tels que l'assistance technique, permettent de se sentir moins seuls face aux interprétations de l'ADR, c'est appréciable ! »

*Département Risques et Environnement Transport Logistique

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, UN PROCESS TOUT EN SOUPLESSE :

- +** Un Package complet : à l'AFTRAL, un futur Conseiller à la sécurité repart avec tous les outils pour mener à bien ses tâches et missions.
- +** Possibilité d'intégrer dans l'achat de la formation, la commande des 2 volumes ADR.
- +** Journée proposée en complément («Conseiller à la sécurité : Techniques d'audit» PCRE61) pour aider les nouveaux postulants à assurer leurs rôles et missions réglementaires.
- +** Journée dédiée à la rédaction du rapport annuel (PCRE36) avec remise du logiciel indispensable dans vos missions de conseiller.
- +** Assistance technique assurée par les Experts du Département Risques et Environnement, pour répondre à toutes vos questions.
- +** Un réseau national de référents Matières Dangereuses.



Accompagnement de nos stagiaires pendant et après la formation.
Accompagnement dans leurs fonctions de Conseiller à la Sécurité.



AFTRAL

AU CŒUR DES RÉGIONS

Coordination nationale

- **Guyène MARTIN** - Tél. 01 49 78 23 04
- Département Risques et Environnement Transport et Logistique (DRETL) : **Assistance technique** - Tél. 01 49 78 21 12

Coordination DROM

- **Marc VERGER** (AFTRAL Ouest) - Tél. 05 49 88 23 68
(Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, St-Pierre et Miquelon)
- **Denis RECORD** (AFTRAL Sud)
Tél. 05 96 72 26 93 - 06 96 70 70 87
(Guyane, Martinique)

Guadeloupe La Réunion Mayotte

Guyane Martinique

Coordination inter-régionale

NORD

Ann ZEYMES
BP 70091 - Monchy St-Éloi
60603 Breuil le Vert
Tél. 03 44 66 38 24
Fax 03 44 66 36 88
azeymes@aft-iftim.com

ILE-DE-FRANCE

Nina LANGLOIS
11 place d'Aquitaine
Chevilly-Larue
94516 Rungis cedex
Tél. 01 49 78 21 40
Fax 01 49 78 21 04
ninalanglois@aft-iftim.com

EST

Céline ROCHE
Avenue du Général de Gaulle
BP 72
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 15 83 68
Fax 03 83 56 65 23
celineroche@aft-iftim.com

SUD-EST

Sophie GUERRA
Rue des Saphirs
38280 Villette-d'Anthon
Tél. 04 72 02 58 67
Fax 04 72 02 46 41
sguerra@aft-iftim.com

SUD

368 bd Henri Barnier - BP 28
13321 Marseille cedex 16

- **Eric BAYARD** (Toulouse) 06 78 02 74 45
Tél : 05 61 99 53 23 - Fax 05 61 58 23 03
ericbayard@aft-iftim.com

- **Hervé MICHEL** (Marseille) 06 07 73 55 44
Tél. 04 91 46 65 00 - Fax 04 91 46 30 42
hervemichel@aft-iftim.com

